



CHARTE

**Pro**forum

# Table des matières

1. Preambule.....	3
2. Définitions.....	3
3. Règles d'utilisation .....	4
3.1 Utilisation strictement interne .....	5
3.1.1 Au profit d'une communauté.....	5
3.1.2 Démarches commerciales.....	5
3.2 Partage et mutualisation des connaissances ...	5
3.2.1 Durée de conservation des ressources.....	5
3.2.2 Identification du contenu .....	5
3.3 Rencontres-Echanges.....	5
3.3.1 Objectifs.....	5
3.3.2 Restrictions et confidentialité.....	6
3.3 Respect des droits de propriété intellectuelle .	6
3.4 Accès et sécurité.....	7
4. Comité Proforum.....	7
4.1 Objet.....	7
4.2 Composition.....	7
4.3 Fonctionnement.....	8
4.4 Saisine du Comité Proforum.....	8
5. Lois en vigueur et réglementation .....	8

\* \*

\*

# 1. PREAMBULE

Le dispositif, créé à l'initiative de la CRCI Centre, regroupe notamment sous la dénomination « [www.proforum.fr](http://www.proforum.fr) », l'ensemble des sites des communautés d'entreprises. Il a pour but de répondre aux besoins des entreprises de la région en favorisant la communication et la coopération entre elles.

**La présente charte décrit le comportement loyal, respectueux et responsable que chacun doit observer à l'occasion de l'utilisation de Proforum mis à disposition par la CRCI et les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Région Centre. Elle a, ainsi, notamment pour objet, de formaliser les règles de déontologie et de sécurité relatives au fonctionnement du dispositif.**

Conformément à la réglementation en vigueur, le site « [www.proforum.fr](http://www.proforum.fr) » fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL, sous le numéro 1240778. **Tout adhérent dispose de la faculté d'accéder aux données qu'il a renseignées lors de son inscription, de les modifier ou de les supprimer.**

A cet effet, l'adhérent dispose d'un accès sans limite à sa fiche d'identification.

**La CRCI Centre s'engage à ne pas céder à des tiers ou diffuser à des fins commerciales les données collectées via les fiches d'identification.**

La présente charte comprend, dans l'intérêt de tous, les principales dispositions que chaque utilisateur doit respecter.

## 2. DEFINITIONS

La bonne compréhension de cette charte s'appuie sur les définitions suivantes :

**Adhérent** : désigne toute personne ou organisation habilitée par la CRCI Centre pour accéder à des fonctionnalités et des services spécifiques proposés par le dispositif Proforum.

**Animateur** : collaborateur en charge d'une communauté. Il est en contact direct avec les adhérents, il organise le site de la communauté, il contrôle le forum et son contenu en jouant le rôle de modérateur.

**Chambre de Commerce et d'Industrie** : désigne tout établissement public administratif régi par les articles L. 710 – 1 et suivants du code de commerce et par le décret n°91-739 en date du 18 juillet 1991, qu'il intervienne au niveau local, régional ou national ;

**Comité Proforum** : organisme de contrôle assurant le bon fonctionnement du dispositif Proforum et assurant la validation de l'accès et du retrait de toute organisation de ce réseau ;

**Communauté externe** : organisation regroupant des adhérents dont l'objectif principal est d'œuvrer pour le développement économique local et régional ;

**Correspondant charte** : désigne le collaborateur de la CRCI qui a la responsabilité de la bonne exécution de la présente charte. Toute demande d'un utilisateur relative à l'application ou à l'interprétation de la charte lui sera adressée ;

**Organisation** : désigne toute association ou groupement d'entreprises susceptible d'intégrer le dispositif Proforum ;

**Plateforme** : outil qui permet aux adhérents de diffuser et d'accéder à de l'information personnalisée, qui favorise les échanges et les collaborations pour produire ensemble ;

**Ressource** : désigne tout contenu sous forme digitale diffusé dans la plateforme collaborative, dont notamment les annuaires, les écrits, les enregistrements audio ou vidéo ;

**Site** : désigne le site web accessible sous l'url [www.proforum.fr](http://www.proforum.fr) (espaces publics comme privés) ainsi que toutes ses déclinaisons ;

**Utilisateur** : il s'agit de toute personne, étant membre d'une communauté adhérente et ayant accès à la plateforme collaborative Proforum, quel que soit son statut et, notamment :

- les adhérents de toutes les communautés existant sur Proforum
- les chefs d'entreprises élus des Chambres de Commerce et d'Industrie
- les collaborateurs des Chambres de Commerce et d'Industrie,
- les animateurs de communauté.

### 3. REGLES D'UTILISATION

Il est dans l'intérêt de l'organisation de **veiller à ce que la confidentialité de certains documents soit assurée par le système de fonctionnement de la plateforme collaborative** et donc qu'elle comporte des dispositifs efficaces de contrôle d'accès.

Il est également de son intérêt de **promouvoir par ce même système le partage actif de toutes les connaissances non confidentielles de l'organisation**. Ces deux objectifs entraînent les règles suivantes.

### 3.1 UTILISATION STRICTEMENT INTERNE

#### 3.1.1 Au Profit d'une communauté

**Le système de partage de connaissances mis à disposition des utilisateurs est réservé à l'usage exclusif de leurs activités dans le cadre de la communauté.** Toute utilisation à d'autres fins est strictement interdite.

#### 3.1.2 Démarches commerciales

**La communauté est un lieu où se peut se nouer des relations d'affaires. Elle ne doit pas être un lieu de démarchage commercial agressif.** Il est notamment strictement exclus de diffuser sur le site ou lors des rencontres, des offres commerciales ou publipostages susceptibles de générer une offre commerciale.

Si des démarches commerciales sont constatées, le Comité Proforum adresse alors un avertissement à l'adhérent. Si l'adhérent réitère les faits incriminés, le Comité Proforum peut prendre la décision de l'exclure de la communauté sans préavis, sans remboursement des frais d'inscription et sans dommages et intérêts.

### 3.2 PARTAGE ET MUTUALISATION DES CONNAISSANCES

#### 3.2.1 Durée de conservation des ressources pour Proforum

Proforum n'est pas en soi une base de connaissances. La mise en ligne d'informations n'implique **pas d'archivage**. Il n'y a aucun délai garanti de conservation de l'information sur le site Proforum. L'animateur de la communauté est la seule personne à décider de l'opportunité de conserver ou non une information sur le site.

#### 3.2.2 Identification du contenu

Toute ressource externe diffusée sur la plateforme collaborative Proforum précise notamment l'identité de son réalisateur et la date de conception.

### 3.3 RENCONTRES-ECHANGES

#### 3.3.1 Objectifs

**L'amélioration de la performance de tous, dépend des apports de chacun. Aussi les adhérents s'engagent à s'impliquer dans les rencontres proposées ainsi que dans les échanges sur le site. Ils doivent ainsi exprimer leur point de vue, faire part de leur expérience et présenter des pratiques aux autres membres de la communauté.**

### 3.3.2 Restrictions et confidentialité

L'objectif des rencontres et des forums est d'échanger les expériences et de présenter les pratiques aux autres membres de la communauté.

**Néanmoins, les adhérents doivent être les garants de la confidentialité de ce qui est exprimé afin de favoriser la plus grande liberté d'expression. Notamment, un document ne peut pas être diffusé au-delà de ce qu'a autorisé son auteur.**

**Les forums doivent permettre aux adhérents d'échanger leur point de vue dans un esprit constructif, cordial et respectueux des opinions des autres.** Il est donc interdit de tenir des propos insultants, injurieux, racistes, diffamatoires ou pouvant, de façon générale, porter atteinte à l'intégrité d'un tiers.

### 3.3 RESPECT DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

**L'utilisation de la plateforme collaborative Proforum implique le respect des droits de propriété intellectuelle des Chambres de Commerce et d'Industrie, de ses partenaires, de ses adhérents et plus généralement de tout tiers titulaire de tels droits.**

Chacun doit donc :

- ne pas reproduire au sein de la plateforme collaborative les créations de tiers protégées par le **droit d'auteur** ou un droit privatif sans avoir obtenu préalablement l'**autorisation formelle** du titulaire de ces droits ;
- en cas d'autorisation de l'auteur de reproduire, bien préciser **son nom et la source** ;
- ne pas diffuser au sein de la plateforme collaborative des textes, des images, des photographies, des œuvres musicales ou audiovisuelles et, plus généralement, toute création copiée sur le réseau internet ou sur tout autre support sauf si les droits d'usage associés en sont clairement définis ou si l'œuvre est libérée de tout droit ;
- ne pas proposer de liens hypertextes profonds mais plutôt privilégier des liens orientant sur la page d'accueil en ayant obtenu préalablement l'autorisation formelle de l'auteur du site.

La **contrefaçon** est un délit qui fait l'objet de sanctions civiles mais qui peut également faire l'objet de sanctions pénales.

### 3.4 ACCES ET SECURITE

L'accès au site est assuré de façon continue et permanente, sauf en cas de **Force Majeure** ou d'évènement hors du contrôle et de la volonté de la CRCI Centre, et sous réserve des éventuels problèmes de fonctionnement technique et **des interventions de maintenance** nécessaires au bon fonctionnement du service et des matériels.

**L'utilisateur adhérent est entièrement responsable de l'utilisation de ses éléments personnels d'identification. L'élément d'identification est lié à l'adhérent et ne peut faire l'objet d'une cession ni communication à un autre adhérent ou à tout autre tiers sans l'accord express de l'animateur de la communauté.**

Les éléments personnels d'identification peuvent être modifiés à tout moment par l'adhérent en accédant à sa fiche d'identification. L'adhérent s'engage à conserver secret ses éléments personnels d'identification et à ne pas divulguer sous quelque forme que ce soit.

En cas d'oubli des éléments personnels d'identification le concernant, l'adhérent devra simplement cliquer sur mot de passe oublié.

L'utilisateur s'engage à utiliser les services proposés sur le site de façon loyale et honnête conformément à leurs objectifs et leurs rôles.

## 4. COMITE PROFORUM

### 4.1 OBJET

**Le comité Proforum a pour principal objet de s'assurer du bon fonctionnement de la plateforme collaborative et plus globalement du dispositif Proforum.** Il prend la décision d'accepter ou de refuser la candidature d'une organisation. Il a un rôle de **contrôle** et peut **résilier** toute adhésion qui ne respecte pas les règles déontologiques afférentes au réseau (droits de la propriété intellectuelle, démarches commerciales agressives...)

### 4.2 COMPOSITION

Ce comité est composé d'un chef d'entreprise désigné par le Président de la CRCI, du directeur général de la CRCI, et du responsable du projet Proforum. Ils peuvent se faire assister de tout animateur susceptible de contribuer au dossier analysé.

Toute personne membre du Comité Proforum, ne pouvant plus participer aux délibérations, est remplacée dans les plus brefs délais par décision du Président de la CRCI ou son représentant.

### 4.3 FONCTIONNEMENT

Le Comité Proforum délibère à chaque fois qu'il est saisi par un utilisateur ou que la situation l'y oblige. Il doit alors se réunir sous un délai d'un mois.

Il doit également se réunir, au moins deux fois par an, pour faire un bilan du fonctionnement de la plateforme collaborative Proforum.

Toutes les délibérations sont prises à la majorité simple.

### 4.4 SAISINE DU COMITE PROFORUM

Tout utilisateur peut saisir le Comité Proforum s'il constate le non respect des règles présentées dans la Charte Proforum. Il s'adresse alors à l'animateur qui fait la démarche de saisine auprès du Comité Proforum. L'animateur informe ensuite l'utilisateur du contenu de la délibération prise.

## 5. LOIS EN VIGUEUR ET REGLEMENTATION

**Les utilisateurs sont informés que l'ensemble des règles légales et réglementaires en vigueur s'applique à la plateforme collaborative Proforum.**

En conséquence, il est rappelé que les utilisateurs devront notamment respecter, sans que cette liste ait un caractère exhaustif, les réglementations précisées ci-dessous dont le non respect peut être sanctionné pénalement :

- **le droit d'auteur** : qu'il s'agisse de créations multimédias, de logiciels, de textes, de photos, d'images de toute nature, il est rappelé que toute mention relative aux droits de l'auteur ne peut faire l'objet d'une suppression et que toute reproduction, adaptation ou modification de l'œuvre de celui-ci sans son consentement constitue une contrefaçon ;
- **les dispositions relatives à la fraude informatique**, qu'il s'agisse de l'intrusion dans un système de traitement automatisé de données ou de l'altération des éléments qu'il contient ;
- **les règles en matière de traitements automatisés de données à caractère personnel** ;
- **les règles d'ordre public**, les informations portant atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité des autres utilisateurs par accès à des messages, images ou textes provoquant et incitant à la haine.